

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre à 9h30, les Membres du Bureau du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, au siège du Syndicat de la Diège à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : BERTRANDY Pierre, CHEVALIER Pierre, COULAUD Danielle, COUTAUD Pierre, GUILLAUME Serge, ROCHE Philippe, URBAIN Jean-Yves

ABSENTS : BRUGERE Philippe, GUITARD Jean-Pierre, MICHON Jean-François

SECRETAIRE DE SEANCE : COUTAUD Pierre

Date de convocation : 17/11/22

Membres en exercice : 10	Présents : 7	Votants : 7	Pour : 7	Abstention : 0	Contre : 0
--------------------------	--------------	-------------	----------	----------------	------------

Référence DIEGE :	2022-12-09-04
Objet :	Passation des contrats d'assurance statutaire du personnel

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Président propose de retenir la proposition de la CNP.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

1. Décident de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 1 an ;
2. Autorisent Monsieur le Président à signer les contrats d'assurance avec la CNP.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 09/12/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

